

VISITE 26/09/2025/ À CURIENNE A 18H
206 CHEMIN DE LA GOILLE

LA RENOVATION EN BIOSOURCÉ

- Maison individuelle 1900
- Localisation: CURIENNE
- Cout des Travaux 100 428€TTC/ Total des aides 50 500€ **dont 5000€ de prime biosourcé Grand Chambéry**
- Durée du projet (visite/fin de travaux) 17 mois



ETAT INITIAL



- Murs en pierre non isolés
- Isolation sous rampants 15 cm laine minérale
- Menuiseries bois double vitrage 4/16/4
- Plancher bas sur terre plein non isolé
- Chaudière granulé
- VMC double flux hors service



PROJET



- Isolation des murs par l'extérieur **en laine de bois en vrac insufflée R=4.4m².k/w**
- Isolation en pied de murs pour traiter le pont thermique
- Mise en place d'un enduit perméable à la vapeur d'eau pour permettre au murs de rester perspirants
- Remplacement de la couverture et Isolation de la toiture par l'extérieur en **laine de bois R=8m².k/w**
- Remplacement de la VMC double flux



ACCOMPAGNEMENT URBANIS

Votre contact adjointe administrative
Marlène BORE
marlene.bore@urbanis.fr
04 - 79 - 44 - 17 - 73



Votre accompagnatrice rénov'
Jihane Aguendouch
jihane.aguendouch@urbanis.fr

1. Vous avez pris contact avec l'adjointe administrative

Elle a vérifié votre éligibilité.



3. Constitution et choix de votre parcours de travaux

Vous prenez connaissance des scénarios proposés. Vous clarifiez avec l'accompagnateur le scénario retenu. Vous réalisez les devis correspondant à votre scénario.



5. Dépôt du dossier

L'adjointe administrative s'occupe ensuite de déposer votre dossier à l'ensemble des financeurs (Anah, Grand Chambéry+ Prime biosourcé et Département) lorsqu'il est complet.



7. Réalisation des travaux

Vous vous organisez avec les entreprises pour exécuter les travaux.
Nous n'assurons pas de mission de maîtrise d'oeuvre.



2. Visite de votre logement

L'accompagnateur se rend à votre domicile réaliser l'audit énergétique. Vous recevez par mail : un compte rendu, ainsi qu'une liste de documents à nous fournir.

4. Finalisation du dossier

L'accompagnateur vérifie vos devis et met à jour le plan de financement.

6. Réception des notifications

Après instruction de votre dossier par l'ANAH, vous recevez par courrier l'accord définitif des subventions. (notification d'agrément). C'est le feu vert pour commencer les travaux.

8. Versement des subventions

A la fin des travaux, vous envoyez à l'accompagnateur vos factures. Une visite de contrôle est réalisée. La demande de solde des subventions est réalisée.
Pensez à valider le dépôt de votre demande de versement sur le site monprojet.anah.gov.fr

Pourquoi du Biosourcé?

- ✓ Amélioration du confort d'été
- ✓ Meilleur Impact environnemental
- ✓ Une régulation de l'humidité
- ✓ Des isolants adaptés au bâti ancien

ENTREPRISES DU PROJET

- AVENIR ET BATI - Saint Pierre d'Albigny (Isolation des murs)
- SARL COUX Frères-Chambéry (Isolation toiture+ couverture)
- SAUVAGET C&S- Chambéry (ventilation)